

En bref cette semaine :

Brocoli	Puceron cendré du chou	●	Présence de colonies dans le Morbihan
	Mouche du chou	●	Présence d'œufs et larves dans le Morbihan
Carotte	Mouche de la carotte	●	Captures en baisse
	Puceron	●	Baisse de la présence de pucerons (noirs et verts)
Epinard	Noctuelle Gamma	●	Captures en hausse
Pois	Puceron	●	Captures en baisse, viroses détectées (tous secteurs)
	Tordeuse du pois *	●	Premières captures dans le Morbihan
	Maladies	●	Absence de mildiou
Haricot vert	Mouche des semis	●	Légères attaques en Vendée

* : Plus d'informations sur ce ravageur en fin de BSV



BROCOLI (8 FV à 10 FV)

Altises : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Les altises sont présentes dans les parcelles de choux et brocolis dans le Morbihan. Les conditions humides de la semaine n'ont pas permis d'évaluer de façon précise leur nombre, mais des dégâts foliaires sont d'ores et déjà visibles.

Analyse de risque :

Si le temps devient chaud et sec, la multiplication des altises sera favorisée et pourrait avoir un impact sur les cultures de brocoli peu développées.

Pucerons cendrés du chou : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

De nombreuses colonies de pucerons cendrés ont été observées. Ces dernières sont présentes sous un très grand nombre de feuilles, avec des individus ailés (adultes), aptères et larves.

Analyse de risque :

Les pucerons cendrés du chou peuvent générer des dégâts importants : déformation des feuilles centrales et/ou de la pomme, affaiblissement des cultures, développement de la fumagine (champignon provoquant des brûlures).

Peu de solutions existent : destruction des résidus de cultures, rotations longues, limitation des excès d'azote, favoriser la présence d'ennemis naturels (installation de haies, bandes enherbées et/ou fleuries en bordure de champ,..). Aucune technique alternative n'existe à ce jour.

Mouches du chou : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

9 œufs ont été comptabilisés dans une parcelle de chou dans le Morbihan, des larves ont été observées dans d'autres parcelles du département.

Analyse de risque :

Le seuil de risque est fixé à 1 œuf / piège / jour après la reprise. Cette parcelle dépasse le seuil (1,3 œufs / jour). Des mesures prophylactiques existent, notamment le travail du sol par du labour ou binage afin de perturber le cycle de la mouche du chou. Il est aussi fortement conseillé de respecter un délai de minimum 4 ans entre deux cultures de Brassicacées, et de ne pas épandre de fertilisants organiques peu décomposés afin de ne pas les attirer.

CAROTTE (2 FV à 9 FV)

Le réseau de piégeage s'est légèrement densifié avec 17 pièges fonctionnels et trois posés cette semaine.

Mouches de la carotte : Risque moyen (Finistère sud)

Relevés, informations et observations :

Les captures de mouches de la carotte sont en baisse. Seules quatre parcelles, dans le Finistère sud, dépassent le seuil ; les captures variant entre 0 et 8 mouches. Une nouvelle fois, les captures de mouches de la carotte dans le Morbihan sont quasi-nulles.

Analyse de risque :

Le seuil de risque indicatif est de 5 mouches piégées / semaine / parcelle. **Le risque reste élevé sur le secteur sud-Finistère.** Le premier vol semble être à son terme. Afin de perturber le vol au maximum, il est conseillé de favoriser les habitats des ennemis naturels : carabes, hyménoptères ou encore staphylins, ainsi que de limiter les plantations de carottes dans les parcelles bordées par des haies ou bosquets (lieux de refuge des mouches). Enfin, le respect d'un délai de cinq ans entre deux cultures d'ombellifères réduit le risque de présence de mouches de la carotte.

Pucerons de la carotte : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Des pucerons noirs et quelques pucerons verts sont observés sur tous les secteurs, notamment à la levée des carottes rondelles et grosses carottes.

Analyse de risque :

Plus l'attaque est précoce, plus les dégâts seront graves. Des déformations du feuillage, jaunissement des plantes surviennent de par l'injection de salive toxique injectée lors du prélèvement de sève.

EPINARD (6 FV à récolte)

Noctuelle gamma : risque faible à moyen

Relevés, informations et observations :

Les captures de noctuelles sont en hausses, leur nombre variant entre 2 et 16 par piège.

Analyse de risque :

Le seuil de risque indicatif est de 10 noctuelles capturées par piège, par semaine. Deux parcelles dépassent ce seuil cette semaine (1 Finistère, 1 Morbihan). Le vol est tardif et faible, peu de dommages sont recensés.

Maladies : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Pas d'observation de mildiou ou d'anthracnose cette semaine.

POIS (9 nœuds à floraison)

Pucerons : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

La présence de pucerons est en baisse dans l'ensemble des secteurs. Les analyses virologiques confirment la présence de virus dans les pucerons et par conséquent dans les pois. Il y a une **présence systématique de PsbMV** (virus de la mosaïque du navet, 80 à 100% des plants analysés sont concernés), et 80% à 90% des plants contiennent le virus de la jaunisse apicale des pois (BLRV).

Les analyses virologiques sur les pucerons prélevés indiquent la présence du virus de la mosaïque enation du pois (PEMV) et du PsbMV dans deux parcelles du Finistère.

Analyse de risque :

La charge virulifère des pucerons fait craindre des pertes importantes, notamment dans les variétés sensibles. Le risque est très présent pour les cultures à semis tardif si les populations de pucerons augmentent.

Maladies : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Aucun dégâts de mildiou ou d'anthracnose sont observés sur des parcelles en floraison.

Analyse de risque :

Le mildiou peut considérablement affecter le rendement du pois. Pour le limiter, il est essentiel de détruire les repousses dans les cultures suivantes et respecter une rotation de 5 ans entre deux cultures de pois.

HARICOT VERT (semis)

Mouche des semis : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Les attaques de la mouche du semis continuent Vendée, avec 10 à 15% des parcelles atteintes.

Analyse de risque :

L'observation des individus est très difficile. Leur présence est connue via les dégâts observés sur les parcelles : perte de densité, galeries creusées dans les plants, cotylédons endommagés, destruction du bourgeon terminal du pois.



Tordeuse du pois – *Cydia nigricana nigricana*

La tordeuse du pois est un petit lépidoptère dont l'adulte gris-brun mesure 1,5 cm d'envergure. Les ailes présentent une zébrure caractéristique sur le bord des ailes postérieures. L'adulte n'est actif qu'au-dessus de 18°C et en l'absence de vent. Les chenilles émergent une à trois semaines après la ponte.

Les dégâts sont invisibles et concernent essentiellement les gousses : les larves creusent et souillent les grains en se développant. Ces dégâts peuvent aller jusqu'à un refus de parcelle.

Il n'existe ni facteur de risque particulier – hors mois de juin chaud et sec – ni méthodes prophylactiques.

Des méthodes alternatives à la lutte chimique existent : insecticides biologiques à bases de *Bacillus thuringiensis*.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :

EUREDEN, TERRES DE L'OUEST, GN SOLUTIONS, UNILET

Direction de Publication

Chambre d'Agriculture de Bretagne
12, avenue du général Borgnis Desbordes – BP398
56009 Vannes Cedex
02.97.46.22.41
Contact : Lise LOLLIVIER

Rédaction : UNILET

6 rue Jean Marie Le Gall BP 35 - 29 393 Quimperlé Cedex
Contacts :
Pierre LE FLOCH, Eric KERLOC'H
Animateur légumes industrie 02 98 39 33 24

- Comité de Relecture :

UNILET, DRAAF-SRAL, Chambre Régionale d'agriculture